



QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 3 juin 2019.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1
M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6
Est absent : M. Claude Deblois, conseiller siège 2

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

Résolution

2019-06-138

Rapport du maire, faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2018, préparé par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., nous indique que les revenus de fonctionnement et d'investissement de la municipalité ont culminé à 4 091 122 \$ et les charges ont été de 3 069 658 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2018 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 4 884 \$ ce qui porte l'excédent accumulé à 189 723 \$ au 31 décembre 2018.

Au courant de l'année 2018, nous avons réalisé la réfection de la rue de l'Église, la réfection d'une partie de la 8^e Avenue Nord, de la 4^e Rue Nord et la 5^e Rue Sud, l'installation d'un quai et l'aménagement de l'aire de jeux du parc l'Évasion.

La dette brute de la Municipalité au 31 décembre 2018 est de 6 574 527 \$ qui se répartit à 4 720 239 \$ au général, 261 451 \$ au secteur, 17 397 \$ des excédants de règlement d'emprunt et la balance découlant d'ententes avec le gouvernement du Québec ou autres.

Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés 2018, signé le 6 mai 2019, mentionne que l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des résultats, de la variation des actifs nets (de la dette nette), et des flux de trésorerie donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la municipalité à l'exception que l'entité n'a pas comptabilisée les paiements de transfert à recevoir relatifs à différents programmes d'aide pluriannuels.

Le rapport financier consolidé 2018 est disponible sur demande au bureau municipal.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu que le conseil confirme le dépôt du rapport du maire et des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme à l'originale
Le 11 juin 2019

Erika Ouellet
Directrice générale/secrétaire-trésorière

(Sous réserve de son approbation)